

Marquage et enregistrement des équidés en Suisse

Informations destinées aux éleveurs FECH



Depuis le **01.01.2011**, de nouvelles bases légales sont en vigueur en Suisse pour le marquage et l'enregistrement des équidés. Ce qui change:

1. Obligation du passeport

- En Suisse, tous les équidés possèdent un passeport.
- Etablissement jusqu'au 31.12. de l'année de naissance
- Etablissement par des services reconnus (organisations d'élevage, fédération des sports FSSE, IDENTITAS)
- Exception: poulains abattus jusqu'au 31.12. de l'année de naissance
- Les animaux importés conservent leur passeport (contrôle de la qualité)

Réglementation transitoire:

- Les passeports établis jusqu'ici restent valables.
- Equidés jusqu'ici sans passeport: délai jusqu'au 31.12.2012

Contenu, layout, production

Contenu: comme jusqu'à maintenant

Nouvelle couverture: rouge

Distinction: élevage avec ascendance ou seul. identification sans ascendance

2. Obligation de la puce

- En Suisse, tous les équidés doivent être munis d'une micro-puce.
- La puce doit être posée jusqu'au 30.11 de l'année de naissance
- Exception: poulains abattus jusqu'au 31.12 de l'année de naissance
- Pose de la puce seulement par des vétérinaires.



Réglementation transitoire:

- Les équidés nés avant le 01.01.2011 **n'ont pas** l'obligation d'être munis d'une puce.

3. Banque de donnée centrale des équidés

- En Suisse, tous les équidés doivent être enregistrés dans la banque de données centrale.
- Annonce uniquement par internet. Possibilité de mandater quelqu'un.



Ce qui doit être communiqué. Délai d'annonce.

- Naissance 30 jours
- Mort / Euthanasie 30 jours
- Importation y compris contrôle passeport 30 jours
- Exportation 30 jours
- Changement de propriétaire (ancien + nouveau propriétaire) 30 jours
- Changement de détenteur 30 jours
- Changement animal de rente / animal de compagnie 3 jours (autocollant)
- Castration 30 jours

→ **Responsable: propriétaire**



- Abattage 3 jours

→ **Responsable: abattoir**

- Marquage (puce) 30 jours

→ **Responsable: personne effectuant le marquage (vétérinaire)**

- Identification (signalement graphique et verbal) 30 jours

→ **Responsable: personne faisant l'identification (secrétaire de concours, vétérinaire)**

Réglementation transitoire:

Equidés nés avant le 31.12.2010, annonce jusqu'au **31.12.2012**

4. Emoluments pour la Confédération

Naissance	CHF	28.50
Importation	CHF	28.50
Enregistrement a posteriori (naissance / importation avant 2011)	CHF	43.-
Abattage	CHF	3.60
Annonce manquante trafic des animaux	CHF	5.-
Annonce manquante naissance / importation	CHF	10.-
Rappel paiement	CHF	20.-

- Encaissement via IDENTITAS AG
- Ces taxes sont dues en supplément.

Poulains dès 2011 - Déroulement



Enregistrement naissance

jusqu'à 30 jours après la naissance

Responsable: propriétaire
sur www.agate.ch



Identification graphique + verbale

jusqu'au 30.11.

Responsable: personne chargée de l'identification
(secrétaire de concours, vétérinaire)
lors du concours ou à l'écurie



Marquage avec puce

jusqu'au 30.11.

Responsable: vétérinaire
lors du concours ou à l'écurie



Etablissement du passeport

jusqu'au 31.12.

Responsable: services d'établissement de passeport (Identitas, fédérations d'élevage / de sport)



Qui est responsable et quand?

		Concours	Identification à l'écurie
Responsabilités	Enregistrement 	Eleveur 	Eleveur 
	Identification 	Syndicat/association d'élevage coordonné par FECH 	Eleveur lui-même doit organiser l'ident. 
	Marquage 	Syndicat/association d'élevage coordonné par FECH 	Eleveur lui-même doit organiser le vétérinaire 
	Etabl. passeport 	FECH 	FECH 
Coûts CHF		Naissance (IDENTITAS) 28.50	Naissance (IDENTITAS) 28.50
		CO (FECH) 100.-	CO (FECH) 100.-
		Passeport (FECH) 80.-	Passeport (FECH) 60.-
		(évent. concours + puce)	Supplément admin.FECH 50.-
			Frais vétérinaire

Bon à savoir!

- La jument doit être enregistrée pour que le poulain puisse l'être à son tour!
- Identification (dessin) et marquage (puce) possibles à des **endroits** et **moments** différents!
- Les syndicats / associations d'élevage FECH organisent des vétérinaires pour la pose des puces lors des concours
- Passeports avec ascendance pour poulains FECH établis **uniquement** par la FECH!
- Le passeport doit rester avec le cheval! → Acte de propriété nécessaire!

Acte de propriété

A partir de l'année de naissance 2011:

Acte de propriété **gratuit** automatiquement établi avec le passeport.

Chevaux nés avant le 31.12.2010:

Acte de propriété établi après coup sur commande; coût CHF 25.- (facultatif)

Autres informations sur:

www.agate.ch ou helpdesk IDENTITAS Tél. 0848 222 400

www.blw.admin.ch

www.bvet.admin.ch

www.swisshorse.ch ou stud-book FECH Tél. 026 676 63 40

